

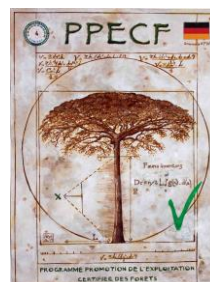
PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

**Formulaire de demande de Co-financement**

A renvoyer à l'adresse [ppecf.comifac@gmail.com](mailto:ppecf.comifac@gmail.com)



à travers la KFW



**PARTIE I**

**1. COORDONNEES DU CANDIDAT**

Nom de l'organisation / société	GROUPEMENT DE LA FILIERE BOIS DU CAMEROUN
Nom du contact	ROUCHER MICHELE
Adresse	BP 495 YAOUNDE
Téléphone	+237 222 20 21 57
Fax :	+237 222 20 21 58
E-mail :	<a href="mailto:ouoguia@yahoo.fr">ouoguia@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:gfbcam@yahoo.fr">gfbcam@yahoo.fr</a>

**2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE**

PROJET D'HARMONISATION DES INTERVENTIONS DE LUTTE CONTRE LE VIH AU SEIN DES CONCESSIONS FORESTIERES DU BASSIN DU CONGO

**3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT**

LE GFBC EST UNE ASSOCIATION APOLITIQUE, A BUT NON LUCRATIF. IL EST ISSU DE LA FUSION DE 2 SYNDICATS FORESTIERS ET A ETE LEGALISE EN 1999. IL REGROUPE 14 ENTREPRISES ET GROUPES FORESTIERS.

**4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION**

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
CAMEROUN	Yaoundé	
CONGO	Brazzaville	
GABON	Libreville	
RCA	Bangui	
RDC	Kinshasa	

**5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE**

Date début	Date fin	du	01 /10 / 2018	au	30/04/2020
Durée	18 mois				
Budget estimé	156.183 €				
Financement demandé	116.622 €				

## 6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

La présente proposition est portée par le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) et s'organise autour de l'idée d'un objectif d'harmonisation des interventions VIH au sein des concessions forestières du bassin du Congo. En effet, l'espace économique du bassin du Congo notamment pour ce qui concerne le secteur forestier, est caractérisé par d'intenses échanges transfrontaliers, et un fort brassage de populations.

En arrière plan, se pose également ici la question de la gestion d'un patrimoine forestier commun, porteur de bien-être économique et social dans la sous-région. Cette situation a amené à une volonté de convergence des politiques forestières entre les pays du bassin du Congo, depuis la « Signature de la Déclaration de Yaoundé » en 1999, et y découlant la mise en place de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Les aspects sociaux et de santé publique de cette politique, se doivent donc d'être suffisamment pris en compte, quand on sait que les pathologies telles que le VIH (et ses maladies opportunistes [tuberculoses, pneumonies, etc.]), constituent un véritable problème pour ce secteur d'activité, car il concerne, le plus souvent des cadres et des travailleurs qualifiés.

Cet impact est d'autant plus élevé que la filière est caractérisée par des handicaps tels que : i) la grande mobilité des travailleurs qui sont souvent éloignés de leurs familles ; ii) l'enclavement des sites forestiers avec les conséquences que cela a sur l'accès aux services de santé de base ; iii) le brassage avec les populations riveraines ; iv) la présence d'un effectif important de camionneurs qui sont répertoriés parmi les travailleurs hautement vulnérables au VIH, bref un ensemble de facteurs qui font en sorte que les taux de séropositivité au sein des sites forestières et de leurs environs, sont généralement critiques<sup>1</sup>.

Par ailleurs, des études ont montré que le VIH est une menace directe, pesant sur la stabilité des entreprises, en terme de ressources humaines, en raison, de l'absentéisme et de la mortalité de ses employés. En effet, la perte de travailleurs qualifiés entraîne une baisse de la productivité pour l'entreprise, et engendre à contrario, une augmentation des dépenses liées au recrutement et à la formation de nouveau personnel, ainsi qu'aux prestations de soins et aux frais funéraires.

S'il est vrai que certaines entreprises forestières, engagées dans des processus de certification intégrant les critères sociaux contraignants, mettent déjà en œuvre des programmes complets de prévention et de prise en charge du VIH, ces efforts sont mitigés car il apparaît que pour plusieurs autres entreprises, ces aspects VIH ne sont pas une priorité et donc on peut considérer qu'il y a un effet d'abattement de l'impact des premières, par un effet d'érosion du aux secondes. D'où l'importance de mener ce combat à une échelle plus vaste, probablement sous-régionale.

C'est à ce niveau que l'intervention, objet d'une demande d'appui du PPECF, veut agir, en considérant que les organisations patronales forestières des pays du Congo, Gabon, RDC, RCA, Cameroun, sont considérées comme les principaux leviers d'actions, afin de parvenir à ce résultat. Le projet soumis entend donc travailler en partenariat avec ces dernières pour parvenir à atteindre certains résultats importants, à savoir : i) l'implémentation d'un programmes VIH dans la majorité des entreprises forestières des pays du bassin du Congo ; ii) la construction d'une dynamique de partage d'expériences entre ces pays ; l'adoption d'une stratégie<sup>2</sup> VIH du secteur

<sup>1</sup> Les taux de séropositivité dans les entreprises étudiées oscillent autour de 6%, ce qui est largement au-dessus des moyennes nationales qui au Cameroun est de 3,4% selon les données de 2016 de la Banque Mondiale ; et de 3,3% au Congo selon les statistiques 2014 du SEP-CNLS Congo.

<sup>2</sup> La rédaction de la Stratégie va nécessiter la mobilisation des Responsables en entreprises en charge des questions de santé (Médecin, DRH...), ainsi que des Représentants des Politiques Publiques de santé. En provenance de chaque pays il sera attendu un binôme constitué d'un Responsable en entreprise et d'un Représentant pays des Comités Nationaux de Lutte le Sida pour le Gabon, Cameroun, RDC, RCA, Congo ; ainsi que les membres du GT. Par ailleurs, afin de renforcer la cohérence de la Stratégie avec les politiques de santé sous régionales, deux Représentants de l'OCEAC (Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale) seront conviés.

forestier du bassin du Congo, et iii) la mobilisation des ressources financières devant servir à l'opérationnalisation de cette stratégie.

## **PARTIE II : L'INTERVENTION**

### **Section 1 : CONTEXTE**

#### **7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)**

Face à la menace que constitue le VIH dans le secteur forestier d'Afrique centrale et dans une démarche continue d'amélioration des bonnes pratiques forestières durables, le GFBC avec l'appui du PPECF avait organisé un séminaire du 07 au 10 décembre 2015, pour partager son expérience issue programme VIH -Sida appuyé par la GIZ, puis par le PPECF, auprès d'un large panel de participants, comprenant, entre autres, des responsables QHSE<sup>3</sup> d'entreprises forestières de la RCA, du Congo et du Cameroun et de hauts fonctionnaires des Ministères de la santé de ces mêmes pays.

Le succès de cette rencontre a été tel qu'un groupe de travail en charge de la création d'un Projet sous régional de lutte contre le VIH a été constitué. Dans le prolongement de cet atelier, des initiatives importantes ont été déployées par ce groupe, notamment une mission de présentation de la démarche auprès des acteurs basés en République du Congo.

L'objectif de l'intervention ici présentée, est de capitaliser cette dynamique et l'expérience du GFBC, pour que soit implémentée à l'échelle du secteur forestier du bassin du Congo, une politique efficiente de lutte contre le VIH-SIDA.

#### **8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)**

S'il est vrai que certaines entreprises forestières, engagées dans des processus de certification intégrant les critères sociaux contraignants, mettent déjà en œuvre des programmes complets de prévention et de prise en charge du VIH, ces efforts sont mitigés car il apparaît que pour plusieurs autres entreprises, ces aspects VIH ne sont pas une priorité et donc on peut considérer qu'il y a un effet d'abattement de l'impact des premières, par un effet d'érosion du aux secondes D'où l'importance de mener ce combat à une échelle plus vaste, probablement sous-régionale.

Parmi les plus en avancées, une dizaine d'entreprises membres du GFBC bénéficiant d'un programme de lutte contre le VIH depuis avril 2007, ont mis en œuvre un plan de lutte contre la pandémie du VIH-SIDA en milieu forestier et à l'extérieur des concessions, en collaboration avec des Partenaires Techniques et Financiers.

Citons également le cas de la Congolaise Industrielle du Bois (CIB) du Groupe International OLAM qui a mis sur pied un Programme de prévention et de prise en charge du VIH en son sein en 2009, en collaboration avec plusieurs partenaires dont le Gouvernement Congolais.

Ce projet s'inscrit donc dans la continuité et l'amplification de ces initiatives, à l'échelle sous-régionale, en étroite collaboration avec les politiques des Gouvernements concernés.

---

<sup>3</sup> Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement)

## 9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif de développement de cette intervention porte sur la réduction de 50% des nouvelles infections à VIH dans les concessions forestières du bassin du Congo, d'ici 2022.

Sur le plan de la méthodologie, les interventions de ce projet vont s'appuyer sur les organisations patronales du secteur forestier du bassin du Congo, et il est question d'amener ces dernières à œuvrer auprès de leurs entreprises membres, à l'implémentation des programmes VIH en leur sein. Un ensemble d'étapes successives, vont matérialiser l'atteinte de ces objectifs :

- la mise en place d'une plateforme sous régionale de concertation autour de la stratégie VIH/santé dans les entreprises forestières du bassin du Congo ;
- la création d'un consensus pour l'adoption de la stratégie d'intervention VIH/santé dans les concessions forestières du bassin du Congo ;
- l'accompagnement d'au moins deux organisations patronales nationales dans la mobilisation des ressources pérennes pour l'opérationnalisation de la stratégie VIH/santé au sein des entreprises forestières membres.

L'impact attendu de l'intervention devrait conduire à un net recul de la mortalité et de la morbidité parmi le personnel des entreprises, liées au VIH-Sida et au maintien des personnes séropositives en entreprise, par l'accès aux services de prévention et de prise en charge du VIH-Sida, sans oublier les familles, et les populations riveraines des concessions forestières c.

Le reporting au PPECF sera observé à deux niveaux, notamment lors du déroulement de la mission de plaidoyer qui compte parmi les membres du GT un représentant du PPECF, ce qui garantit le suivi en temps réel du Programme des activités de plaidoyer.

Dans un deuxième temps, un mécanisme de Suivi-Evaluation sera soumis au PPECF dans la phase d'implémentation pour approbation, et sera mis en œuvre par la suite.

Ainsi, il est attendu qu'avant le versement de l'avance de démarrage, le promoteur de l'intervention [ le GFBC] fournisse au PPECF, une matrice d'indicateurs de natures différentes :

Indicateurs de résultats (qui démontrent que les moyens ont bien été utilisés pour mettre en œuvre les activités programmées). On pourrait retenir :

- le ratio [80 %] des organisations patronales et sous-traitants de la filière bois, participent à l'intervention ;
- X % des entreprises, membres des syndicats, dédient un budget significatif à la lutte contre le VIH, avec l'éventuel soutien du PPECF ;
- Etc.

Indicateurs d'impact

- la prévalence du VIH sida et des maladies opportunistes (tuberculose, pneumonies, cancers, etc. diminue de façon significative ;
- le taux de remplacement du personnel, lié à la mortalité VIH SIDA est réduit de moitié voir pdavantage ;
- Etc.

A noter que les points focaux du PPECF seront impliqués dans le suivi évaluation de l'intervention.

L'impact de l'intervention sera aussi comptabilisé dans la matrice SROI<sup>4</sup> du PPECF II. Nul doute que son ratio spécifique sera positif et très élevé, sur le plan économique et social, notamment par un accroissement (ou une stabilisation de la part de la filière bois dans le PIB national).

## 10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires de cette intervention sont de 4 niveaux:

- Les organisations patronales nationales de la filière bois de la sous-région

Elles sont les parties prenantes clés de ce projet et vont pouvoir coordonner les politiques VIH de leurs entreprises membres, ce qui va renforcer le rôle de ces organisations sur le plan structurel, politique et social.

Pour rappel, à l'issue des travaux du Séminaire de partage d'expériences en matière de lutte contre le VIH dans les entreprises forestières organisé du 07 au 10 décembre 2015 par le GFBC avec les financements du PPECF, un Groupe de Travail avait été mis sur pied afin d'implémenter la feuille de route arrêtée lors des travaux en vue de la création d'un Projet VIH sous régional dans les concessions forestières du bassin du Congo et qui se présentait comme suit :

- ✓ Un représentant du Secrétariat Exécutif COMIFAC (Valery TCHUANTE)
- ✓ Un représentant du PPECF (Eric DASSIE)
- ✓ Un représentant de la CIB (Crépin MALATOU)
- ✓ Deux représentants d'IFO (Dr Fabien NGENDAKUMANA, Jenner NZEUSSEU)
- ✓ Un représentant de VICWOOD Thanry (AZO'O Jeanne Nicaise)
- ✓ Un représentant du PNL/MINSANTE (MVOGO Anastasie)
- ✓ Un représentant du BIT (KEMMEGNE Joseph)
- ✓ Secrétariat du Groupe de Travail (PS du GFBC) : Françoise EBELLE, Nathalie NKOUE, Merime TCHAKOUTE

- Les travailleurs en entreprises forestières, les membres de leur famille et populations riveraines :

Les activités du projet menées en amont vont mener à la régularité et à la généralisation des programmes VIH/Santé dans les entreprises forestières, ce qui va renforcer l'accès des travailleurs, membres de famille et populations riveraines aux services prioritaires de prévention et de prise en charge du VIH.

- Le management des entreprises forestières

Les entreprises qui vont bénéficier des retombées du projet vont en profiter à plusieurs niveaux :

Dans un premier temps, l'implémentation des programmes VIH bénéficiant à leurs personnels et ayants droits vont mener à la réduction des effets négatifs du VIH en leur sein (dépenses de santé, mortalité et morbidité des travailleurs) ;

Ensuite, les sociétés seront dotées de nouvelles capacités techniques à travers différentes formations de leur personnel dans la prévention et la prise en charge du VIH, ce qui va leur permettre de faire face de manière plus efficace à cette pandémie sur le long terme ;

<sup>4</sup> SROI : Social return of investment <https://www.avise.org/articles/la-demarche-sroi>

Enfin, les plans d'action sociaux des entreprises vont en être renforcés, ce qui va améliorer leur gestion forestière responsable et durable, et donc contribuer à la Légalité (voire à la certification) des entreprises et à l'acquisition et/ou le maintien de leurs certifications.

- La Santé Publique des pays ciblés du projet

La Santé Publique d'au moins deux pays autres que le Cameroun, notamment le Gabon, le Congo, la RCA et la RDC sera renforcée, la réduction de la vulnérabilité au VIH SIDA à l'échelle du secteur forestier du bassin du Congo, va contribuer à améliorer les indicateurs de santé et ainsi le PIB de ces pays..

## Section 2 : L'INTERVENTION

### 11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

La présente proposition s'inscrit largement dans une démarche de progression sociale (exigée par les certifications tierce partie) car les retombées vont permettre de mettre au même niveau aussi bien les grandes que les petites entreprises forestières engagées à dans l'amélioration de leur politique sociale, souvent pointée par la société civile ou par des audits de surveillance (chez les sociétés certifiées) Par conséquent, les Plans d'Action Sociaux de ces entreprises seront améliorés et feront évoluer le niveau moyen des entreprises, dans leurs prise en compte des effets environnementaux et sociaux de leurs activités de production.

### 12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

*Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières*

L'objectif général du PPECF est de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelle des ressources forestières, et d'accroître la surface des forêts de productions certifiées dans le bassin du Congo. Afin d'y arriver, le Programme s'est fixé trois grandes lignes d'action pour intervenir :

- AXE I : La mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux acteurs privés et publiques,
- AXE II: L'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts grâce à des formations et des activités spécifiques liées à la certification,
- AXE III : Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable pour améliorer les approches de la certification ; promouvoir la transparence dans l'exploitation certifiée et informer, tout en rassemblant les acteurs actifs dans la certification.

La présente intervention répond spécifiquement à l'activité 2.2.4 relative à l'AXE II, et spécifiée dans la logique d'intervention de la phase II du programme et plus précisément de son cadre logique :

2.2	<i>Principe 2 : Droits des travailleurs et conditions de travail</i>
2.2.1a	<i>La sécurité des travailleurs (revue légale dans les 5 pays et développement d'outils)</i>
2.2.1b	<i>La sécurité des travailleurs (formations HSS)</i>
2.2.2	<i>Assainissement, planification des bases-vie</i>
2.2.3	<i>La sécurité alimentaire des bases vies (projets pilotes)</i>
2.2.4	<i>Lutte contre le VIH-SIDA (à l'échelle sous régionale)</i>

Cette proposition s'arrime également aux prescriptions d'ordre général faites lors du 6<sup>ième</sup> CDO du PPECF des 23 et 24 novembre 2017 à Brazzaville, notamment de centrer ses priorités sur les aspects environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du programme.

### 13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

**Indiquer les mesures d'atténuation des risques.**

Ce projet est soumis à un certain nombre de risques :

- l'Engagement politique des organisations patronales forestières des pays du bassin du Congo. L'Adhésion des entreprises forestières.
- l'Adoption de la stratégie d'intervention VIH/Santé dans les concessions forestières du bassin du Congo.
- fonctionnement de l'équipe de gestion du projet ainsi que du Groupe de travail pour la mise en œuvre du projet.

Mesure d'atténuation des risques

- la stratégie de l'intervention sera centrée sur la sensibilisation, la formation, la responsabilisation, et l'engagement formel des organisations patronales nationales, acteurs clés dans la réussite de ce projet ;
- les entreprises seront approchées essentiellement par le truchement de leurs organisations faitières respectives, ce qui pourra faciliter leur adhésion, il s'agira de formaliser les accords de principes enregistrés lors de la première mission d'information au Congo ;
- dans la phase d'élaboration, la stratégie d'intervention VIH/Santé sous régionale va faire l'objet de larges consultations de manière à garantir le consensus relatif ;
- le montage du projet va s'appuyer autant que faire se peut sur le principe d'une mutualisation des actions, de cofinancement<sup>5</sup>, et de responsabilité partagés afin de susciter

<sup>5</sup> L'Equipe Cadre du Programme Santé du GFBC va constituer la cellule permanente en charge de la coordination des travaux d'élaboration de la Stratégie de mobilisation des financements. Un expert en

la contribution des bénéficiaires et de réduire ainsi la dépendance aux financements extérieurs.

---

planification et mobilisation des ressources sera recruté par Appel d'Offre Restreint, pour une prestation d'une durée de 20 jours.